



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public de vente no 24-618 Appel de propositions pour la vente des terrains situés sur la rue Goulet à Saint-Joseph-de-Beauce

La Ville de Saint-Joseph-de-Beauce demande des propositions pour la vente des terrains suivants situés sur la rue Goulet à Saint-Joseph-de-Beauce :

| | |
|------------------|-----------------------------|
| Emplacement n° 1 | lots 6 524 195 et 6 524 194 |
| Emplacement n° 2 | lots 6 524 193 et 6 524 192 |
| Emplacement n° 3 | lots 6 524 191 et 6 524 190 |
| Emplacement n° 4 | lots 6 524 189 et 6 524 188 |
| Emplacement n° 5 | lots 6 524 185 et 6 524 184 |

Chaque emplacement permet la construction de deux bâtiments résidentiels jumelés comprenant 2 logements chacun. Aucun autre type de bâtiment résidentiel n'est autorisé sur ces emplacements.

Le document d'appel de propositions et les détails de celui-ci, ainsi que le formulaire à utiliser pour présenter une proposition sont disponibles sur le site Internet de la Ville <https://vsjb.ca/la-ville/avis-publics/>, appel de propositions 24-618.

Toute information relative à la présente demande de propositions pourra être obtenue uniquement auprès de la soussignée, par courriel, à l'adresse greffe@vsjb.ca.

Il est possible de visiter les emplacements, sans rendez-vous. Toute personne qui dépose une proposition sera considérée avoir visité les lieux et aucune réclamation pour manque de connaissance des lieux ne pourra être soumise et ne sera acceptée.

Toute proposition doit être placée dans une enveloppe scellée portant l'inscription « **Avis public de vente 24-618 - emplacement no (préciser le no)** » et être adressée à madame Nancy Giguère, greffière, 843, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0.

Quel que soit le mode d'envoi que le proposant choisit d'utiliser, toute proposition doit être reçue au bureau de la greffière de la Ville, à l'adresse susmentionnée, avant 11h00, heure locale, le 13 novembre 2024.

Chaque proposition doit être accompagnée d'une garantie de 28 000 \$, par chèque visé ou traite bancaire au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce. Cette garantie sera appliquée comme acompte sur le prix de vente si la proposition est retenue.

Il est possible de soumettre une proposition pour plus d'un emplacement. Le cas échéant, chaque proposition doit être déposée dans une enveloppe distincte et être accompagnée de l'acompte exigé (1 acompte / emplacement).

La Ville de Saint-Joseph-de-Beauce ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des propositions reçues et se réserve le droit d'annuler le présent appel de propositions, sans préavis.

La Ville de Saint-Joseph-de-Beauce se dégage de toute responsabilité pour les pertes, frais ou dommages, de quelque nature, que pourraient subir ou auraient subi le proposant pour la préparation et la présentation de sa proposition.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 17^e jour d'octobre 2024

Nancy Giguère
Greffière